



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Le trois septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12  
Nombre de Conseillers municipaux présents : 9  
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30 août 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET		Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	Christian PRUNIER
		Fabrice ADAMO

Absent excusé ayant donné procuration :

- M. Alexandre NIKSARLIAN a donné procuration à M. Jean-Claude LAURANTIN
- M. Adrien MILLET a donné procuration à M. Joël NERBUSSON
- Mme Sophie RIVALLEAU a donné procuration à Mme Sabrina LAURENTIN

Secrétaire : M. Jean-Louis RIDOUARD a été nommé secrétaire de séance.

**D- 20240050 - BAIL EMPHYTEOTIQUE**

Le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes (CEN) est impliqué dans une démarche pour enrayer la dégradation de la biodiversité. Il agit pour : « la sauvegarde, la protection, la mise en valeur et l'étude des sites, milieux et paysages naturels de la région de Poitou-Charentes qui représentent un intérêt écologique, floristique, faunistique, biologique, géologique et paysager remarquable et de tous sites à valeur écologique potentielle ».

Il applique sa stratégie d'intervention en conformité avec la politique du patrimoine naturel au service de l'aménagement du territoire. Le Conservatoire tente de répondre à ces enjeux en intervenant sur les sites de grand intérêt écologique et paysager de Poitou-Charentes avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine, des collectivités territoriales, de l'Etat et de l'Europe, des agences de l'eau et en partenariat avec l'ensemble des acteurs du monde rural.

Le rôle du Conservatoire est à la fois d'inciter et d'assister techniquement les collectivités, administrations, associations ou particuliers désireux d'œuvrer pour la préservation et la mise en valeur des milieux naturels et des paysages, mais également d'intervenir directement pour la maîtrise foncière, l'aménagement, la gestion et la valorisation auprès du public.

Le patrimoine de la commune étant concerné notamment par la préservation de la Vallée Sèche de Bourdigal dans son état naturel, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans avec le CEN pour la parcelle ZT 59.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- PROPOSER un bail emphytéotique de 99 ans avec le CEN pour répondre à ces enjeux sur la parcelle ZT 59 (voir le plan ci-dessous) dont la commune reste propriétaire,
- AUTORISE Le Maire à signer tout document afférant à la décision.



Le Secrétaire de Séance  
M. Jean-Louis RIDOUARD

Au registre sont les signatures.  
Fait et Délibéré en Mairie  
Pour copie conforme

**Le Maire,**  
**Jean-Claude LAURANTIN**

AR-Préfecture

079-217900166-20240905-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-09-2024

Publication le : 05-09-2024

